

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°92/5.5/22-11/13

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	28

Date de la convocation : 14-11-2017

Date de l'affichage : 16-11-2017

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le VINGT DEUX NOVEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

N. CLAUDEL à JC CAMPOS

G. BER à F. LABARUSSIAS

**Absents :** V. BONVICINI

**Secrétaire de séance :** S. ROUS

**OBJET :**

**INFORMATIONS DECISIONS PRISES  
PAR DELEGATION DE POUVOIR**

**Le Conseil Municipal**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- n° 2017-50 qui concède à M. Steve CAMPOS une concession funéraire, dans le cimetière, pour cinquante années moyennant la somme de 440 €.
- n° 2017-51 qui accepte la reprise de la concession n° 262-3 vide de tout corps par M. GILLET Michel qui en a fait la demande. Cette reprise donne lui à une indemnisation de la Commune à M. GILLET de 392 € pour le temps restant à courir (49 ans).
- n° 2017-52 qui déclare sans suite la procédure de consultation pour le lot 5 « Elévateur PMR » consécutif aux modifications techniques qui doivent être apportées au dossier de consultation dans le cadre du marché de la Réhabilitation de la Chapelle des Capucins.
- n° 2017-53 qui retient la SARL Labella à Aigues-Mortes pour la sécurisation de l'accès aux groupes scolaires de la ville (visiophone – portillons à équiper – motorisation et fourniture de portail)
- n° 2017-54 qui désigne le Cabinet d'Avocats Sheuer-Vernet, sis à Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire M. MARTIN Fabrice qui a saisi le Conseil des Prud'hommes contre la décision de non renouvellement de son contrat de travail à durée déterminée, et qu'un contredit sur la compétence du Conseil des Prud'hommes a été formé devant la Cour d'Appel de Nimes.
- n° 2017-55 qui concède à M. CLOT Armant une concession funéraire, dans le cimetière, pour cinquante années moyennant la somme de 440 €.
- n° 2017-56 qui concède à Mme MEZY Veuve ADOUL une concession funéraire, dans le cimetière, pour cinquante années moyennant la somme de 440 €.
- n° 2017-57 qui concède à M. GRECH Jean Luc une concession funéraire, dans le cimetière, pour cinquante années moyennant la somme de 440 €.

- n° 2017-58 qui fixe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 les tarifs des concessions à 465 € le prix de la concession de 50 ans et à 775 € la case columbarium pour une durée de 30 ans
- n° 2017-59 qui fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les tarifs d'occupation du domaine public de l'espace de la Chapelle des Capucins à 125 € TTC/semaine pour les artistes Aigues-Mortais, et 300 € TTC/semaine pour les artistes extérieurs.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

